

# JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE



**BIMENSUEL**  
Paraissant les 15 et 30  
de chaque mois

30 Avril 1998

40<sup>ème</sup> année

N° 925

## SOMMAIRE

**I- LOIS ET ORDONNANCES**  
**II-DECRETS, ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES**

### Présidence de la République

#### Actes Réglementaires

11 Avril 1998	Decret n° 0032 98 portant création d'une délégation permanente de la République Islamique de Mauritanie auprès de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) à Paris (France)	291
12 Avril 1998	Décret n° 0041 98 instituant une Journée Fériée	291
Actes Divers		
05 Juin 1997	Decret n° 081 97 portant nomination du Gouverneur Adjoint de la Banque Centrale de Mauritanie	291

12 Mars 1998	Décret n° 024.98 portant nomination du Commissaire à la Sécurité Alimentaire	291
12 Mars 1998	Décret n° 025.98 portant nomination du Gouverneur Adjoint de la Banque Centrale de Mauritanie	291
<b>Premier Ministère</b>		
Actes Divers		
13 Avril 1998	Décret n° 0044.98 relatif à l'intérim des Ministres	291
<b>Ministère de la Défense Nationale</b>		
Actes Divers		
28 Mars 1998	Décret n° 28.98 portant admission à la retraite pour limite d'âge de certains officiers de la Gendarmerie Nationale	293
28 Mars 1998	Décret n° 29.98 portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite National (Istihqaq El Watanie L'Mauritani)	294
12 Avril 1998	Décret n° 0033.98 portant nomination d'Officiers de l'Armée Nationale aux grades supérieurs	294
12 Avril 1998	Décret n° 0034.98 portant nomination d'Officiers de l'Armée Nationale aux grades supérieurs	295
12 Avril 1998	Décret n° 0035.98 portant promotion au grade de commandant à titre définitif de personnel officier de la Gendarmerie Nationale	295
12 Avril 1998	Décret n° 0036.98 portant admission à la retraite de certains officiers de l'Armée Nationale	296
12 Avril 1998	Décret n° 0037.98 portant acceptation de démission d'un Officier d'active de l'Armée Nationale	296
12 Avril 1998	Décret n° 0038.98 portant mise à la retraite de deux officiers de l'Armée Nationale par mesure disciplinaire	296
12 Avril 1998	Décret n° 0039.98 portant acceptation de démission d'un Officier d'active de l'Armée Nationale	297
12 Avril 1998	Décret n° 40.98 portant nomination de certains Elèves-Officiers d'active de l'Armée Nationale au grade de sous-lieutenant ou d'enseigne de vaisseau de 2 <sup>e</sup> classe	297
12 Avril 1998	Décret n° 0042.98 portant mise à la réforme par mesure disciplinaire de deux officiers de l'Armée Nationale	297
12 Avril 1998	Décret n° 0043.98 portant acceptation de démission d'un Officier d'active de l'Armée Nationale	298

**Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications**

## Actes Divers

- 28 Mars 1998 Décret n° 30.98 portant nomination de dix (10)  
Elèves-Officiers d'active de la Garde Nationale au grade de  
sous-lieutenant . 298
- 12 Avril 1998 Décret n° 98.017 mettant fin à l'assignation à résidence de  
certaines personnes 298

**Ministère de l'Industrie et des Mines**

## Actes Divers

- 18 Mars 1998 Décret n° 98.015 accordant à la Société Nationale Industrielle et  
Minière un permis de recherches de type M n°57 pour les pierres  
ornementales dans les Wilayas de Tiris, de l'Adrar, de l'Inchiri et  
de Dakhlet Nouadhibou . 299

**Ministère du Développement Rural et l'Environnement**

## Actes Divers

- 20 Novembre 1997 Arrêté n° R 581 portant Agrément d'une Coopérative  
Agricole Féminine dénommée « MOUFTAH EL KHAIR »  
KAEDI/GORGOL. 300

**Ministère de l'Éducation Nationale**

## Actes Divers

- 05 Avril 1998 Décret n° 98.016 portant nomination du Président et  
des membres du Conseil d'Administration de l'Institut  
Pédagogique National (IPN) . 300
- 12 Avril 1998 Décret n° 98.018 portant nomination de deux fonctionnaires  
au Ministère de l'Éducation Nationale . 301

**Ministère de la Santé et des Affaires Sociales**

## Actes Divers

- 12 Avril 1998 Décret n° 98.019 portant nomination du Directeur de l'Institut  
National des Spécialités médicales 301

**III- TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION****IV - ANNONCES**

## II-DECRETS, ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES

### Présidence de la République

#### Actes Réglementaires

Décret n° 0032.98 du 11 Avril 1998 portant création d'une délégation permanente de la République Islamique de Mauritanie auprès de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) à Paris (France).

ARTICLE PREMIER : Il est créé une délégation permanente de la République Islamique de Mauritanie auprès de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), avec siège à Paris (France).

ART 2 : Prenant l'appellation d'ambassadeur-Délégué permanent, le chef de cette mission est nommé et accrédité suivant les mêmes conditions que celles d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

ART 3 : Les modalités de fonctionnement et la composition de la Délégation permanente sont fixées par arrêté conjoint du ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération et du Ministre des Finances.

ART 4 : Toutes dispositions contraires sont abrogées, notamment celles du décret n° 95.191 du 07/12/95.

ART 5 : Le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération et du ministre des Finances et le ministre de la Culture et de l'Orientation Islamique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel.

Décret n° 0041.98 du 12 Avril 1998 instituant une Journée Fériée.

ARTICLE PREMIER : La journée du Mercredi 8 Avril 1998, lendemain de EL Id AL Adha, est fériée, chômée et

payée sur toute l'étendue du territoire nationale.

ART 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Décret n° 081.97 du 05 Juin 1997 portant nomination du Gouverneur Adjoint de la Banque Centrale de Mauritanie.

ARTICLE PREMIER : Monsieur Cheikh Sid'El Moctar Ould Cheikh Abdallahi est nommé Gouverneur Adjoint de la Banque Centrale de Mauritanie.

ART 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Décret n° 024.98 du 12 Mars 1998 portant nomination du Commissaire à la Sécurité Alimentaire.

ARTICLE PREMIER : Monsieur Memed Ould Ahmed est nommé Commissaire à la Sécurité Alimentaire.

ART 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

#### Actes Divers

Décret n° 025.98 du 12 Mars 1998 portant nomination du Gouverneur Adjoint de la Banque Centrale de Mauritanie.

ARTICLE PREMIER : Monsieur Mohamed Ould Oumarou est nommé Gouverneur Adjoint de la Banque Centrale de Mauritanie.

ART 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

### Premier Ministère

#### Actes Divers

Décret n° 0044.98 du 13 Avril 1998 relatif à l'intérim des Ministres.

ARTICLE PREMIER : En cas d'absence de leurs titulaires l'intérim des ministres est assuré dans l'ordre suivant :

**Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération**

- Ameddou Ould Moustapha Ould Senhoury, Ministre de l'Education Nationale

- Rachi Ould Saleh, Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement

- Camara Ali Guelladio, Ministre des Finances

#### **Ministère de la Défense Nationale**

- Ahmed ould Minnih, Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications

- Mohamed Lemine Ould Ahmed, Ministre de la Justice

- Abderrahmane Ould Hamma Vezaz, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement

#### **Ministère de la Justice**

- Isselmou Ould Sidi El Moustapha, Ministre de la Culture et de l'Orientation Islamique

- Ahmed Ould Minnih, Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications

- N'Gaidé Lamine Kayou, Ministre des Mines et de l'Industrie

#### **Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications**

- Kaba Ould Elewa, Ministre de la Défense Nationale

- Camara Ali Geulladio, Ministre des Finances

- Mohamed Lemine Ould Ahmed, Ministre de la Justice

#### **Ministère des Finances**

- Sidi El Moctar Ould Nagi, Ministre du Plan

- Maître Sidi Mohamed Ould Mohamed Vall, Ministre du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme

- Maître Sghair Ould M'Bareck, Ministre de l'Équipement et des Transports

#### **Ministère du Plan**

- Camara Ali Geulladio, Ministre des Finances

- Mohamed El Moctar Ould Zamel, Ministre des Pêches et de l'Economie maritime

- Maître Sidi Mohamed Ould Mohamed Vall, Ministre du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme

#### **Ministère des Pêches et de l'Economie maritime**

- Babe ould Sidi, Ministre de la Fonction Publique, du Travail de la Jeunesse et des Sports

- Mohamed Salem Ould Merzoug, Ministre de l'Hydraulique et de l'Energie

- Abderrahmane Ould Hamma Vezaz, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement

#### **Ministère du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme**

- Maître Sghair Ould M'Bareck, Ministre de l'Équipement et des Transports

- N'Gaidé Lamine Kayou, ministre des Mines et de l'Industrie

- Babe ould Sidi, Ministre de la Fonction Publique, du Travail de la Jeunesse et des Sports

#### **Ministère des Mines et de l'Industrie**

- Maître Sidi Mohamed Ould Mohamed Vall, Ministre du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme

- Sidi El Moctar Ould Nagi, Ministre du Plan

- Rachi Ould Saleh, Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement

#### **Ministère du Développement Rural et de l'Environnement**

- Mme Bâ Diyé, Ministre de la Santé et des Affaires Sociales

- Mohamed Salem Ould Merzoug, Ministre de l'Hydraulique et de l'Energie

- Sidi El Moctar Ould Nagi, Ministre du Plan

#### **Ministère de l'Équipement et des Transports**

- Mohamed El Moctar Ould Zamel, Ministre des Pêches et de l'Economie maritime

- Ameddou Ould Moustapha Ould Senhoury, Ministre de l'Education Nationale

- Abderrahmane Ould Hamma Vezaz, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement

**Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie**

- N'Gaidé Lamine Kayou, ministre des Mines et de l'Industrie

- Mohamed El Moctar Ould Zamel, Ministre des Pêches et de l'Economie maritime

- Mme Bâ Diyé, Ministre de la Santé et des Affaires Sociales

**Ministère de l'Education Nationale**

- Abderrahmane Ould Hamma Vezaz, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement

- Babe ould Sidi, Ministre de la Fonction Publique, du Travail de la Jeunesse et des Sports

- Isselmou Ould Sidi El Moustaphe, Ministre de la Culture et de l'Orientation Islamique

**Ministère de la Fonction Publique, du Travail de la Jeunesse et des Sports**

- Ameddou Ould Moustapha Ould Senhoury, Ministre de l'Education Nationale

- Ahmed Ould Minnih, Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications

- Rachî Ould Saleh, Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement

**Ministère de la Santé et des Affaires Sociales**

- Rachî Ould Saleh, Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement

- Babe ould Sidi, Ministre de la Fonction Publique, du Travail de la Jeunesse et des Sports

- Mohamed Salem Ould Merzoug, Ministre de l'Hydraulique et de l'Energie

**Ministère de la Culture et de l'Orientation Islamique**

- Mohamed Lemine Ould Ahmed, Ministre de la Justice

- Rachî Ould Saleh, Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement

- Ameddou Ould Moustapha Ould Senhoury, Ministre de l'Education Nationale

**Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement**

- Mohamed Salem Ould Merzoug, Ministre de l'Hydraulique et de l'Energie

- Maître Sidi Mohamed Ould Mohamed Vall, Ministre du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme

- Sidi El Moctar Ould Nagi, Ministre du Plan

ART 2 : Le présent décret qui sera publié au Journal Officiel abroge et remplace le décret n° 174/97 du 24 Décembre 1997 portant l'intérim des ministres .

**Ministère de la Défense Nationale**

**Actes Divers**

Décret n° 28.98 du 28 Mars 1998 portant admission à la retraite pour limite d'âge de certains officiers de la Gendarmerie Nationale ..

ARTICLE PREMIER : Les Officiers de la Gendarmerie Nationale dont les noms et matricules suivent sont admis à

la retraite pour limite d'âge à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1998

Noms et Prénoms	Grade	Mles	Situation de Famille	Etat des services à la Date de Radiation
SAO SAMBA	Colonel	G.69.004	M.09 Enfants	37 Ans, 10 Jours
AHMEDOU O/ AHMED BABA	Capitaine	G.79.035	M.08 Enfants	24 Ans, 07 Mois
SOW ALIOUNE	Lieutenant	G. 82.074	M.01 Enfants	24 Ans, 07 Mois
ABDALLAHI O/ MHD YOUSOUF	Lieutenant	G. 82.076	M.06 Enfants	23 Ans, 07 Mois

ART 2 : Ces Officiers seront munis, chacun en ce qui le concerne, d'un bon de transport et d'une feuille de déplacement valables dans la limite de leurs droits, de leur résidence d'affectation au lieu de leur recrutement.

ART 3 : Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Décret n° 29.98 du 28 Mars 1998 portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite National (Istihqag El Watanie L'Mauritani).

ARTICLE PREMIER : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du mérite National (Istihqag El Watanie L'Mauritani) au grade de :  
**CHEVALIER**

Commandant BITARD BRUNO  
Capitaine RIGAL CHRISTIAN  
Adjudant-Chef MARTINEZ  
ABELARDO.

ART 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Décret n° 0033.98 du 12 Avril 1998 portant nomination d'Officiers de l'Armée Nationale aux grades supérieurs.

ARTICLE PREMIER : Les Officiers d'active de l'Armée Nationale dont les noms et matricules suivent sont promus aux grades supérieurs à compter du 01 Janvier 1998 conformément aux indications suivantes.

### SECTION TERRE

**Pour le Grade de Colonel :**  
**Le Lt-Colonel :**

1/3 Sidi Aly Ould Jedeine 740096

**Pour le Grade de lieutenant-Colonel**  
**Les Commandants :**

1/11 Dah Ould Hamadi Ould El Mami  
770998

2/11 Mohamed Ould Abdel Aziz  
760935

**Pour le Grade de Commandant :**

**Les Capitaines :**

- 1/21 Mohamed El Moctar Ould minni  
840186
- 2/21 Mohamed Ould Cheikh ould  
Jiddou 830270
- 3/21 Abdoullah Ould Haddou  
850103
- 4/21 Mohamed El Moctar Ould Keihel  
820393

**Pour le Grade de Capitaine :**

**Les Lieutenants :**

- 1/25 Mohamed\*mahmoud Ould Wene  
800517
- 2/25 Ely Ould Maghlah  
850299
- 3/25 Thiam Mamadou  
840575
- 4/25 Koundio Oumar Mamadou  
801002
- 5/25 Samanty Gandega 840487

ART 2 : Le Ministre de la Defense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel .

Décret n° 0034.98 du 12 Avril 1998 portant nomination d'Officiers de l'Armée Nationale aux grades supérieurs .

ARTICLE PREMIER : Les Officiers d'active de l'Armée Nationale dont les noms et matricules suivent sont promus aux grades supérieurs à compter du 01 Janvier 1998 conformément aux indications suivantes .

**SECTION TERRE**

**Pour le Grade de Colonel :**

**Le Lt-Colonel :**

- 2/3 Abderrahim Ould Sidi Aly  
720250

**Pour le Grade de lieutenant-Colonel**

**Les Commandants :**

- 3/11 Mohamed Ould Cheikh Ould  
Ahmed 761238
- 4/11 Sidi Ould Sid'ElMoctar  
760420

**Pour le Grade de Commandant :**

**Les Capitaines :**

- 5/21 Mohamed Ould Ahmed Salem  
771057
- 6/21 Saleh Ould Sidi Mahmoud  
800536
- 7/21 Hamady Ould Ely Mouloud  
810175
- 8/21 Diah Ould Dah  
690175

**Pour le Grade de Capitaine :**

**Les Lieutenants :**

- 6/25 Mohamed Ould Ahmed Mahmoud  
870536
- 7/25 Mohamed Ould Mohameden  
860343
- 8/25 Sid'Ahmed dit Isselmou Ould  
Baba 840400
- 9/25 Ely Ould Mohamed  
840495
- 10/25 Abdellahi Ould Mohamed Vall  
850413

ART 2 : Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel .

Décret n° 0035.98 du 12 Avril 1998 portant promotion au grade de commandant à titre définitif de personnel officier de la Gendarmerie Nationale .

ARTICLE PREMIER : Les Officiers de la Gendarmerie Nationale dont les noms et matricules suivent sont promus

au grade de Commandant à titre définitif à compter du 1<sup>er</sup> Avril 1998.

Capitaine Ahmed Ould Eleyouta  
Matricule G.88.109

Capitaine Souleymane Ould Abouda  
Matricule G.91.104

ART 2 : Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Décret n° 0036.98 du 12 Avril 1998 portant admission à la retraite de certains officiers de l'Armée Nationale.

ARTICLE PREMIER : Les Officiers d'active de l'Armée Nationale dont les noms et matricules suivent sont admis à faire valoir leurs droits à pension de retraite à compter du 31 Décembre 1997.

Grade	Noms et Prénoms	Mle	Durée de services	Date de Naissance
Colonel	Cheikh O/ MED Saleh	59.066	35 Ans, 09 Mois 01 Jours	01.01.98
E.V.1	Attihllah O/ MED	72.155	25 Ans, 03 Mois 29 Jours	01.01.98
Lieutenant	Dah O/ Khayar	72.211	24 Ans, 02 Mois 24 Jours	01.01.98
S/Lieutenant	MED Abdellahi O/ MED Lemine	72.303	24 Ans, 02 Mois 24 Jours	01.01.98

ART 2 : Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Décret n° 0037.98 du 12 Avril 1998 portant acceptation de démission d'un Officier d'active de l'Armée Nationale.

ARTICLE PREMIER : La démission du lieutenant El Hacem Ould Sid'Ahmed mle 89.563 est acceptée à compter du 30 Octobre 1997.

ART 2 : L'intéressé est rayé des contrôles de l'Armée active à compter dudit jour. Il totalise 7 Ans, 01 Mois de services militaires.

ART 3 : Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Décret n° 0038.98 du 12 Avril 1998 portant mise à la retraite de deux officiers de l'Armée Nationale par mesure disciplinaire.

ARTICLE PREMIER : Les Officiers d'active de l'Armée Nationale dont les noms et matricules suivent sont mis à la retraite par mesure disciplinaire à compter des dates énumérées

Grade	Noms et Prénoms	Mle	Date de mises	Durée de services
Capitaine de Corvette	Ahmed O/ Chrouf	66.034	21/09/1997	33 Ans, 05 Mois 07 Jours
Lieutenant	Brahim Fall O/ Jiddou	74.025	21/09/1997	25 Ans, 06 Mois 21 Jours

ART 2 : Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du

présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Décret n° 0039.98 du 12 Avril 1998 portant acceptation de démission d'un Officier d'active de l'Armée Nationale .

ARTICLE PREMIER : La démission du lieutenant Mohamed Ould Abdellahi Ould Jiddou mle 83.483 est acceptée à compter du 10 Novembre 1997 .

ART 2 : L'intéressé est rayé des contrôles de l'Armée active à compter dudit jour .Il totalise 11 Ans, 10 Mois et 10 Jours de services militaires .

ART 3 : Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel .

Décret n° 040.98 du 12 Avril 1998 portant nomination de certains Elèves-Officiers d'active de l'Armée Nationale au grade de sous-lieutenant ou d'enseigne de vaisseau de 2° classe .

ARTICLE PREMIER : Les Officiers d'active de l'Armée Nationale dont les noms et matricules suivent sont nommés au grade de sous-lieutenant ou d'enseigne de vaisseau de 2° classe à compter des dates ci-après et conformément aux indications suivantes :

### **I - SECTION TERRE**

#### **Pour le Grade de sous-Lieutenant**

EOA Mohamed El Moustapha Ould.El Arby Mle 90.768 30/06/1997

EOA Jiddou Ould Mohamed Mle 92.379 12/11/1997

EOA Cheikh Mohamed Lemine Ould.Abderrahmane Mle 92.382 12/11/1997

### **II - SECTION AIR**

#### **Pour le Grade de sous-lieutenant**

EOA Mohamed Brahim Ould.Hamettou Mle 92.355 19/07/1997

### **II - SECTION MER**

#### **Pour le Grade d'enseigne de vaisseau de 2° classe**

- EOA Mohamed Yahya Ould.Sidiya Mle 93.200 26/06/1997

-EOA Mohamed ELMamoune Ould Etghana Mle 93.349 18/07/1997

- EOA Mohamed Salem Ould. Mohamed Lemine Mle 94.566 18/07/1997

- EOA Sidaty Ould Mohamed Taghioullah Mle 95.621 27/07/1997

- EOA Ahmed Ould.Hassena Mle 91.436 27/07/1997

ART 2 : Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel .

Décret n° 0042.98 du 12 Avril 1998 portant mise à la réforme par mesure disciplinaire de deux officiers de l'Armée Nationale .

ARTICLE PREMIER : Les Officiers d'active de l'Armée Nationale dont les noms et matricules suivent sont mis à la réforme par mesure disciplinaire à compter des dates ci-après :

Grade	Noms et Prénoms	Mle	Durée de services	Date de radiation des Contrôles
Capitaine	Mohamedou O/ Isselmou	85.289	12 Ans. 02 Mois 04 Jours	04/12/1997
Lieutenant	MED Salem O/ MED Cheikh	83.500	11 Ans. 03 Mois 12 Jours	27/12/1997

ART 2 : Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Décret n° 0043 98 du 12 Avril 1998 portant acceptation de démission d'un Officier d'active de l'Armée Nationale.

ARTICLE PREMIER : La démission du lieutenant Mohamed Yadel Ould Ahmedou Mle 89.383 est acceptée à compter du 21 Septembre 1997.

ART 2 : L'intéressé est rayé des contrôles de l'Armée active à compter dudit jour. Il totalise 07 Ans. 11 Mois et 21 Jours de services militaires.

ART 3 : Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

**Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications**

Actes Divers

Décret n° 30 98 du 28 Mars 1998 portant nomination de dix (10) Elèves-Officiers d'active de la Garde Nationale au grade de sous-lieutenant.

ARTICLE PREMIER : Sont nommés au grade de sous-lieutenant d'active à compter du 01 Août 1997 les élèves officiers dont les noms et matricules figurent au tableau ci-après:

Noms et Prénoms	Matricules
Mohamed Lemine ould Souéidatt	6664
Amar Ould Ely	6661
Ely Ould Moussa	6659
Yahya Ould Sidatt	6663
Mohamed Lemine Ould Beirouck	6662
Bilal Ould Mahmoud	6666
Mohamed Taguionllah Ould El-Ghotob	6660
Mohamed Ould Sidi Mohamed	6667
Moussa Ould Hamady	6684
Teyib Ould El Mocarr Ould Elemme	6665

ART 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Décret n° 98.017 du 12 Avril 1998 mettant fin à l'assignation à résidence de certaines personnes.

ARTICLE PREMIER : Il est mis fin à compter du 25 Mars 1998 à l'assignation à résidence des personnes dont les noms suivent :

- Sid'Ahmed Ould Saleck, Moulalim, né en 1980 à Mederdra

- Oumar Ould Yali, professeur, né en 1947 à Mederdra
- Mohamed Ould Bahé, planton, né en 1952 à R'kiz
- Semetta Ould Bilal, formateur au CFPP, né en 1969 à Rosso
- Samoury Ould Beye, employé à Radio Mauritanie, né en 1953 Ould Yengé
- Sidi Mohamed Ould El Mahjouth, né en 1968 à Tidjikja
- Mohamed Ould Bourbouss, professeur, né en 1961 à Atoun

ART 2 : Le Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

**Ministère de l'Industrie et des Mines**

Actes Divers  
 Décret n° 98.015 du 18 Mars 1998 accordant à la Société Nationale

Industrielle et Minière un permis de recherches de type M n° 57 pour les pierres ornementales dans les Wilayas de Tiris, de l'Adrar, de l'Inchiri et de Dakhlet Nouadhibou.

ARTICLE PREMIER : Un permis de recherche de type M n° 57, est accordé, pour une durée de deux (2) ans à compter de la date de signature du présent décret à la Société Nationale Industrielle et Minière à Nouadhibou (B P 42).

Ce permis, situé dans les Wilayas de Tiris, de l'Adrar, de l'Inchiri et de Dakhlet Nouadhibou, confère, dans les limites de son périmètre et indéfiniment en profondeur, le droit exclusif de prospection et de recherche de pierres ornementales telles que granites, leptynites, gneiss, gabbros, amphibolites, serpentinites, marbres, calcaires, quartzites et grès.

ART 2 : Le périmètre de ce permis dont la superficie est réputée égale à environ 200.000 Km<sup>2</sup>, est délimité par les points A, B, C, D, E, F, G, H, I, J ET K ayant les coordonnées suivantes:

Longitude Ouest		Latitude Nord	
A	14° 00"	19°	00'
B	17° 03"	20°	48'
C	16° 56"	21°	20'
D	13° 00"	21°	20'
E	13° 00"	23°	10'
F	12° 00"	23°	27'
G	12° 00"	26°	00'
H	08° 40"	26°	00'
I	08° 40"	27°	21'
J	04° 54"	25°	00'
K	06° 35"	25°	004'

ART 3 : La Société Nationale Industrielle et Minière doit consacrer au minimum un montant de cent vingt millions ouguiyas (120.000.000 UM) aux travaux de recherches.

La Société Nationale Industrielle et Minière devra tenir une comptabilité de l'ensemble des dépenses effectuées qui

seront attestées par les services compétents de la Direction des Mines et de la Géologie.

ART 4 : La Société Nationale Industrielle et Minière est tenue, à conditions équivalentes de qualité et de prix, de recruter prioritairement du personnel mauritanien et de contracter avec des entreprises et fournisseurs nationaux.

ART 5 : Le Ministre des Mines et de l'Industrie est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel .

**Ministère du Développement Rural et l'Environnement**

Actes Divers

Arrêté n° R 581 du 20 Novembre 1997 portant Agrément d'une Coopérative Agricole Féminine dénommée « MOUFTAH EL KHAIR » KAEDI/GORGOL.

ARTICLE PREMIER : La Coopérative Agricole dénommée « MOUFTAH EL KHAIR » KAEDI/GORGOL est agréée en application de l'article 36 du titre VI de la loi n° 67.171 du 18 Juillet 1967 modifiée et complétée par la loi n° 93.15 du 21 Janvier 1993 portant statut de la coopération .

ART 2 : Le service des Organisations Socio-Professionnelles est chargé des formalités d'immatriculation de ladite coopération auprès du tribunal de la Wilaya du Trarza .

ART 3 : le Secrétaire Général du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel .

**Ministère de l'Éducation Nationale**

Actes Divers

Décret n° 98.016 du 05 Avril 1998 portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de l'Institut Pédagogique National (IPN) .

ARTICLE PREMIER : Les personnes dont les noms et fonctions suivent sont nommées président et membres du Conseil

d'Administration de l'Institut Pédagogique National .

**Président** : Mohamed Ould Sidiya, Directeur de l'Ecole Normales Supérieure .

**Membres** Issa Ould Bellal, Représentant du ministère de l'Education Nationale  
- Boumediana Ould Bafé, Représentant du ministère des Finances

- Abd El Kader Ould Med Mahmoud, Représentant du ministère du plan

- Maïmauna Mint Amar, Représentante du ministère du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme

- Izidbih Ould Mohamed Mahmoud, Directeur de l'Enseignement Supérieur

- Mohamed Abderrahim Ould Mohamed Ahmed, Représentant du ministère de la Culture et de l'Orientation Islamique

- Mohamed El Moctar Ould Sidina, Directeur de l'Enseignement Secondaire

- Ahmedou Ould Dehah, Directeur de l'Enseignement Technique

- Sidi Ould Boilil, Directeur de l'Enseignement Fondamental

- Mohameden Ould Bagga, Directeur de la Planification et de la Coopération au ministère de l'Education Nationale .

- Mohamed Mahmoud Ould El Hadj Brahim, Inspecteur Général de l'Enseignement Secondaire et Technique

- Kane Hamady, Inspecteur chargé de l'Enseignement Fondamental

- Cheikh Ould Ahmedou, Représentant des fonctionnaires en service à l'IPN

- Abdallahi Ould Mohamed Youssouf,  
Représentant des auxiliaires en service à  
l'IPN.

ART 2 : Ce décret abroge toutes  
dispositions antérieures contraires,  
notamment le décret n° 055.94 du 2 Juillet  
1994 portant nomination du Président et  
des Membres du Conseil d'Administration  
de l'IPN.

ART 3 : Le ministre de l'Éducation  
Nationale est chargé de l'exécution du  
présent décret qui sera publié au Journal  
Officiel de la République Islamique de  
Mauritanie

Décret n° 98.018 du 12 Avril 1998 portant  
nomination de deux fonctionnaires au  
Ministère de l'Éducation Nationale.

ARTICLE PREMIER : Sont nommés au  
Ministère de l'Éducation Nationale à  
compter du 24 Décembre 1997.

#### **Direction de l'Enseignement Supérieur**

**Directeur :** Monsieur Izid Bih Ould  
Mohamed Mahmoud titulaire d'un  
Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle en histoire

#### **Université de Nonakchott**

**Recteur :** Monsieur Mohamed Ould Sidya  
Ould Khabaz, titulaire d'un Doctorat  
d'université en droit

ART 2 : Le présent décret sera publié au  
Journal Officiel.

#### **Ministère de la Santé et des Affaires Sociales**

Actes Divers

Décret n° 98.019 du 12 Avril 1998 portant  
nomination du Directeur de l'Institut  
National des Spécialités médicales

ARTICLE PREMIER : Est nommé à  
compter du 21 Mai 1997 Directeur de  
l'Institut National des Spécialités

médicales : Sid'Ahmed Ould Mogueya,  
professeur en médecine

ART 2 : Le présent décret sera publié au  
Journal Officiel de la République Islamique  
de Mauritanie.

#### **III- TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION**

#### **CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS FONCIERS BUREAU d AVIS DE BORNAGE**

Le 30 Avril 1998 à 10 heures 30 Mn

Il sera procédé, au bornage contradictoire  
d'un immeuble situé à Arafat constante en  
Un terrain urbain bâti d'une contenance de  
(01 a 80 ca) , connu sous le nom de lot n°  
198 bis ilot C Carrefour et borné au nord  
par le lot s/n Sud par le lot s/n , Est par le  
lot s/n et Ouest par le lot s/n .

Dont l'immatriculation a été demandée par  
le Sieur Mine Ould Mohamed Oumar  
suivant réquisition du 12/05/1997 n° 756

Toute personnes intéressées sont invitées à  
y assister ou à s'y faire représenter par un  
mandataire nanti d'un pouvoir régulier .

Le Conservateur de la Propriété foncier  
Diop Abdoul Hamett

#### **CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS FONCIERS**

#### **BUREAU d AVIS DE BORNAGE**

Le 15-04/ 1998 à 10 heures 30 Mn

Il sera procédé, au bornage contradictoire  
d'un immeuble situé à Arafat constante en  
Un terrain urbain bâti d'une contenance de  
(01 a 42 ca) , connu sous le nom de lot n°  
605 ilot C EXT Carrefour et borné au nord  
par une rue s/n Sud par le lot n° 627 , Est  
par le lot n° 626 et Ouest par une rue s/n .

Dont l'immatriculation a été demandée par  
le Sieur Bah Ould Cheikh suivant  
réquisition du 27/05/1997 n° 759

Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par u mandataire nanti d'un pouvoir régulier .

Le Conservateur de la Propriété foncier  
Diop Abdoul Hamett

**CONSERVATION DE LA  
PROPRIETE ET DES DROITS  
FONCIERS  
BUREAU d**

**AVIS DE BORNAGE**

Le 15/03/ 1998 à 10 heures 30 Mn

Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Toujinine constante en Un terrain urbain bâti d'une contenance de (02 a 85 ca) , connu sous le nom des lots n° 1110 et 1111 ilot Bouhdida et borné au nord par une rue s/n Sud par une rue s/n , Est par une rue s/n et Ouest par les lots 1113 et 1112.

Dont l'immatriculation a été demandée par le Sieur Mohamed Ould Sidi Bouya suivant réquisition du 28/12/1997 n° 804

Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou a s'y faire représenter par u mandataire nanti d'un pouvoir régulier .

Le Conservateur de la Propriété foncier  
Diop Abdoul Hamett

**IV - ANNONCES**

**Avis de Perte'**

Il est porte a la connaissance du public de la perte de la copie du titre foncier n° 132 du cercle du Trarza appartenant à Coumba Betty Dia née en 1946 à Saint-Louis ( Sénégal )

Nouakchott , le 18 Novembre 1997

Le Notaire

<i>AVIS DIVERS</i>	<i>BIMENSUEL</i> <i>Paraissant les 15 et 30 de chaque mois</i>	<i>ABONNEMENTS ET ACHAT AU NUMERO</i>												
<p>Les annonces sont reçues au service du Journal Officiel</p> <p>-----</p> <p>L'administration decline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.</p>	<p><i>POUR LES ABONNEMENTS ET ACHATS AU NUMERO</i></p> <p><i>S'adresser à la direction de l'Édition du Journal Officiel: BP 188, Nouakchott (Mauritanie)</i></p> <p><i>les achats s'effectuent exclusivement au comptant, par chèque ou virement bancaire</i></p> <p><i>compte chèque postal n° 591 Nouakchott</i></p>	<table border="0"> <tr> <td><i>Abonnements :</i></td> <td><i>au an</i></td> </tr> <tr> <td><i>ordinaire</i></td> <td><i>4000 UM</i></td> </tr> <tr> <td><i>PAYS DU MAGHREB</i></td> <td><i>4000 UM</i></td> </tr> <tr> <td><i>Étrangers</i></td> <td><i>5000 UM</i></td> </tr> <tr> <td><i>Achats au numéro /</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>prix unitaire</i></td> <td><i>200 UM</i></td> </tr> </table>	<i>Abonnements :</i>	<i>au an</i>	<i>ordinaire</i>	<i>4000 UM</i>	<i>PAYS DU MAGHREB</i>	<i>4000 UM</i>	<i>Étrangers</i>	<i>5000 UM</i>	<i>Achats au numéro /</i>		<i>prix unitaire</i>	<i>200 UM</i>
<i>Abonnements :</i>	<i>au an</i>													
<i>ordinaire</i>	<i>4000 UM</i>													
<i>PAYS DU MAGHREB</i>	<i>4000 UM</i>													
<i>Étrangers</i>	<i>5000 UM</i>													
<i>Achats au numéro /</i>														
<i>prix unitaire</i>	<i>200 UM</i>													
<p align="center"><b>Édité par la Direction Générale de la Législation, de la Traduction et de l'Édition</b> <b>PREMIER MINISTÈRE</b></p>														